

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

#### **Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016**

**2016 DAC 727** Subvention (187.000 euros) d'équipement et avenant à convention avec l'association le Théâtre de la Ville.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu la convention du 27 novembre 2015 relative à un programme d'équipement du Théâtre de la Ville (2, place du Châtelet – 75004 Paris), approuvée par le Conseil de Paris de novembre 2015 (délibération 2015 DAC 622),

Vu le projet de délibération, en date du 29 novembre 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer un avenant à cette convention relatif à un complément de subvention d'équipement ;

Vu l'avis du Conseil du 4e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 8e arrondissement, en date du 29 novembre 2016 ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement, en date du 28 novembre 2016 ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement est attribuée à l'association Théâtre de la Ville, 16 Quai de Gesvres 75004 Paris à hauteur de 187.000 euros. Simpa 52341 ; 2016\_09062.

Article 2 : La dépense correspondante de 187.000 euros sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris de 2016, rubrique 33, nature 2042, ligne VE40003, crédits pour subvention d'équipement. Mission 90010-99-010 N° d'individualisation 16V00458 DAC, AP 1603546.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer l'avenant à convention relatif à la subvention d'équipement, dont le texte est joint et annexé à la présente délibération.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**